

RIIJ

Réseau International de l'Innovation en Justice



15 ET 16 NOVEMBRE 2023

9h00 - 17h30

Chambre Nationale des Commissaires de Justice

44 rue de Douai

75009 PARIS



Institut des Études
et de la Recherche
sur le Droit et la Justice



Institut Québécois
de Réforme
du Droit et
de la Justice



COOPÉRATION
FRANCE-QUÉBEC



CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À QUÉBEC

Québec



Association
internationale
des ÉTUDES
QUÉBÉCOISES

25 ans



COMMISSAIRES
DE JUSTICE
CHAMBRE NATIONALE

Réalisé avec le soutien du Service de coopération et d'action culturelle du Consulat général de France à Québec



PREMIER RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN JUSTICE

Le Réseau international de l'innovation en Justice, né d'un partenariat entre l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ) et l'Institut Québécois de Réforme du Droit et de la Justice (IQRDJ), et soutenu par la Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ) organise le premier Rendez-vous international de l'innovation en Justice.

Ce colloque scientifique pluridisciplinaire se propose d'explorer les transformations du monde de la Justice à partir de plusieurs questions : la justice est-elle une organisation comme les autres ? Les procédures judiciaires ne sont-elles utiles qu'à la conduite des procès ?

Les dispositifs numériques garantissent-ils l'accès à la justice ? La résolution des conflits passe-t-elle par la participation des justiciables ? Comment les professionnel·les de la justice modifient-ils leurs pratiques ? Il se conclura par une réflexion sur les enjeux et possibilités de collaborations entre les chercheur·es et les professionnel·les.

MERCREDI 15 NOVEMBRE

• 9h00

Accueil café

• 9h30

Propos d'ouverture

Valérie SAGANT, Directrice de l'IERDJ

Maxime VÉZINA, Conseiller à la Délégation générale du Québec à Paris

Pierre NOREAU, Président de l'IQRDJ

• 10h00

Pause

• 10h30

PANEL 1 : La justice est-elle une organisation comme les autres ?

Modération : **Yan SENECHAL**, Institut Québécois de Réforme du Droit et de la Justice (IQRDJ)

Stéphane BERNATCHEZ, Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, chercheur au Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG), Québec

Marie-Claude DESJARDINS, Professeure agrégée droit de l'Université de Sherbrooke, chercheure et codirectrice du Centre de recherche

sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG), Québec

Au-delà de la jurisprudence et de l'administration de la justice : le management de la justice et sa gouvernance algorithmique

Caroline EXPERT-FOULQUIER, Maîtresse de conférences en droit public, membre de l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ), Université de Limoges, France

Vraies et fausses innovations de l'administration de la justice : acteur-ices diversifié-es versus méthodes unifiées

Sylvie PIERRE-MAURICE, Maîtresse de conférences en droit privé, directrice du M2 Justice, Procès, Procédures à l'Université de Strasbourg, France

Lionel JACQUOT, Sociologue, professeur à l'Université de Lorraine, chercheur au Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales, Nancy, France

L'innovation contrainte et incrémentale des chef-fes de juridiction français-es dans la création d'outils de GRH : l'exemple des référentiels « charge de travail des magistrat-es ».

Claudia Maria BARBOSA, Professeure titulaire de droit à la *Pontificia Universidade Católica do Paraná*, Brésil.

L'accountability judiciaire sociale comme innovation et garantie de l'Etat de droit démocratique au Brésil.

• 12h00

Questions du public

• 12h30

Déjeuner sur place

• 14h00

PANEL 2 : Des procédures judiciaires au-delà de la conduite des procès ?

Modération : **Valentine FAU**, Institut Québécois de Réforme du Droit et de la Justice (IQRDJ)

Jacinte PLAMONDON, Professeure agrégée en droit de l'Université de Laval, Québec

Sylvette GUILLEMARD, Professeure titulaire en droit de l'Université de Laval, France

La compétence concurrente des tribunaux au Québec : une approche innovante ?

Shana CHAFFAI-PARENT, Enseignante à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et avocate, Québec

Catherine MATHIEU, Professeure de droit administratif et constitutionnel à la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal, Québec

Innovations procédurales à la Cour du Québec : stratégies et défis managériaux et constitutionnels.

Laurent-Olivier SINCLAIR, Enseignant-chercheur contractuel, Cergy Paris Université, docteur en droit privé et en sciences criminelles de l'Université d'Aix-Marseille, France

La reconstruction technologique de l'espace procédural.

• 15h00

Pause

• 15h30

PANEL 3 : Les dispositifs numériques garantissent-ils l'accès à la justice ?

Modération : **Isabelle SAYN**, Institut des Etudes et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ)

Fabien LE BONNIEC, Docteur en Anthropologie Sociale et chercheur associé à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS-Paris), France

Quelle justice digitale en contexte d'interculturalité et de vulnérabilité ? Le cas des audiences télématiques dans les tribunaux pénaux du sud Chili (2020-2023).

Fabien GÉLINAS, Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université McGill et fondateur du Laboratoire de cyberjustice de Montréal, Québec

Raphael SCARBOROUGH, Etudiant et chercheur à la Faculté de droit de l'Université McGill, Québec

Évaluation des innovations en justice visant l'autonomisation des justiciables : tour d'horizon, modèle d'évaluation et étude de cas.

Thanderson PEREIRA DE SOUSA, Doctorant en Droit à l'Université Fédérale de Santa Catarina, chercheur au Groupe d'Étude du Droit Public (GEDIP/UFSC), Brésil

Numérisation de la Justice au Brésil : participation sociale à l'initiative de transformation numérique.

Daniela PIANA, Professeure de science politique à l'Université de Bologne et sociologue, Italie

Au-delà de la porte d'accès : le paradigme de l'innovation et les post-inégalités de l'expérience de la juridiction.

- **17h00**

Questions du public

- **17h30**

Verre de l'amitié

JEUDI 16 NOVEMBRE

• 9h30

Accueil café

• 10h00

PANEL 4 : La résolution des conflits passe-t-elle par la participation des justiciables?

Modération : **Alexandra PASCA**, Institut Québécois de Réforme du Droit et de la Justice (IQRDJ)

Catherine SAMAHA, Doctorante dans le cadre d'une cotutelle entre l'Université de Montréal et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Le recours aux plateformes numériques pourrait-il favoriser le règlement à l'amiable de l'action collective au Québec et en France ?

Hajer ROUIDI, Maîtresse de conférences en droit à l'université de Rouen Normandie, France

L'évolution de la justice restauratrice en France et au Canada : une approche comparative ?

• 11h00

PANEL 5 : Comment les professionnel·les de la justice modifient-il·elle·s leurs pratiques?

Modération : **Stéphane NAFIR-GOULLON**, Institut des Etudes et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ)

Lise CASAUX-LABRUNÉE, Professeure de droit et chercheuse à l'Institut de droit privé (IDP) de l'Université Toulouse Capitole, France

Renouveler la formation des juristes pour favoriser le déploiement de la justice amiable

Pierre BERLIOZ, Professeur de droit privé à l'université Paris Cité, France

Concevoir une politique de formation des professionnel·les du droit

Maya CACHECHO, Professeure en droit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, directrice scientifique de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ), Québec

Les pratiques novatrices en émergence chez les huissiers de justice du Québec

• 12h00

Questions du public

• 12h30

Déjeuner

• 14h00

TABLE-RONDE: Quelles collaborations entre les chercheur·es et les professionnel·les?

Acteur·ices de la Justice :

Benjamin DEPARIS, Président de la conférence des présidents de Tribunaux judiciaires, France

Alexandre DE BOSSCHERE, Secrétaire général adjoint du ministère de la Justice, France

Pierre IGLESIAS, membre du bureau délégué aux relations internationales, France

Anne-Marie SANTORINEOS, Directrice générale chez Justice Pro Bono, Québec

Shauna VAN PRAAGH, Présidente de la Commission du Droit du Canada, Canada

Chercheur·es :

Émilie BILAND-CURINIER, Professeure des universités, Sciences Po Paris (Centre de sociologie des organisations), France

Jacques COMMAILLE, Professeur émérite des universités, ENS Cachan (Institut des sciences sociales du politique), France

Laurence DUMOULIN, Directrice de recherche au CNRS, Sciences Po Grenoble (PACTE), France

Pierre NOREAU, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de

Montréal (Centre de recherche en droit public), Président de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice, Québec

• 16h00

Questions du public

• 16h30

Mot de clôture

CONTRIBUTEURS

Claudia Maria BARBOSA

Claudia Maria Barbosa est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université Fédérale de Santa Catarina, au Brésil et est actuellement professeur titulaire de droit constitutionnel à la *Pontifícia Universidade Católica do Paraná* – PUCPR (Université pontificale catholique du Paraná), au Brésil. Elle a développé des études postdoctorales au Centre d'Études Sociales – CES de l'Université de Coimbra, au Portugal, et à *School of Public Policy & Administration* à l'Université York, au Canada.

PRESENTATION : L'*accountability* judiciaire social comme innovation et garantie de l'état de droit démocratique au Brésil

*La conception institutionnelle du pouvoir judiciaire brésilien favorise son indépendance sans le nécessaire contrepoint de son accountability, terme qui regroupe les dimensions de transparence, de réactivité et de responsabilité du pouvoir judiciaire ou des juges envers la société. Les progrès en matière de transparence sont visibles, tandis que la réactivité et la responsabilité restent inefficaces. L'*accountability* sociale judiciaire fait référence au contrôle vertical et externe de la société sur le système judiciaire, tant en matière de politique judiciaire qu'en matière de juridiction. Son exercice à travers des espaces et des mécanismes tels que le Conseil National de Justice, les audiences publiques,*

*l'*amicus curiae*, l'impeachment, le conseil des sentences du tribunal du jury, et même l'exposition publique des magistrats à travers les médias constituent des innovations sociales à travers lesquelles, il est possible d'améliorer le pouvoir judiciaire au Brésil et assurer l'État de Droit dans le pays.*

Pierre BERLIOZ

Pierre Berlioz est professeur de droit privé à l'université Paris Cité, où il dirige le Master Justice, procès, procédures. En outre, après avoir été conseiller du ministre de la Justice en charge notamment des professions juridiques et judiciaires, il a dirigé l'école de formation des barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris, et il est actuellement en charge des affaires européennes et internationales à l'UIMM.

PRESENTATION : Concevoir une politique de formation des professionnels du droit

Les formations universitaires en droit sont aujourd'hui parmi les seules à accueillir un nombre croissant d'étudiants et pourtant, elles peinent à satisfaire, tant les étudiants que les professionnels. Tous leur reprochent notamment de ne pas offrir des formations suffisamment en adéquation avec les métiers du droit, d'aujourd'hui et surtout de demain. Pour remédier à cela, une évolution profonde devrait être engagée, visant à transformer la formation universitaire, lier celle-ci et la formation

professionnelle, et diversifier les carrières, sous le pilotage conjoint des ministères de la Justice et de l'Enseignement supérieur, associant le monde universitaire et les acteurs du droit et de la Justice.

Stéphane BERNATCHEZ

Stéphane Bernatchez est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et chercheur au Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG).

PRESENTATION : Au-delà de la jurisprudence et de l'administration de la justice : le management de la justice et sa gouvernance algorithmique

Notre communication s'intéresse au management de la justice, à partir des différents instruments normatifs servant à mettre en place cette nouvelle gouvernance de la justice : plan stratégique, lignes directrices, directives, etc. Avec le New Public Management (ou la nouvelle gestion publique), des objectifs de performance, d'efficacité et d'efficience viennent heurter les principes traditionnels d'indépendance et d'impartialité judiciaire. Souvent comprise dans cette seule logique économique-managériale, la gouvernance offre néanmoins une autre perspective pour comprendre les transformations de la justice. La gouvernance étant une notion construite de manière interdisciplinaire, d'autres disciplines peuvent être convoquées afin d'analyser les transformations récentes de la justice.

Maya CACHECHO

Maya Cachecho est professeure en droit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Elle est également directrice scientifique de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ). Son engagement et son intérêt à l'égard de l'accès au droit et à la justice ont parsemé son parcours. Elle a agi pendant plusieurs années en tant que coordonnatrice scientifique du grand partenariat de recherche Accès au droit et à la justice (ADAJ). Ses travaux de recherche portent sur le droit des sociétés, le fonctionnement du marché financier et les enjeux juridiques et éthiques entourant le recours aux technologies financières (Fintech). Elle mobilise dans ses recherches des approches de sciences sociales, tout particulièrement les conceptualisations de l'intermédiation juridique.

PRESENTATION : Les pratiques novatrices en émergence chez les huissiers de justice du Québec

Le droit suppose la participation d'intermédiaires pour entrer en action. Parmi ces intermédiaires se retrouvent bien sûr des juristes (avocats, notaires, juges), mais également des non-juristes (policiers, représentants syndicaux, curateurs privés, conseillers financiers). Dans le cadre de la présente communication, nous nous intéresserons tout particulièrement au cas des huissiers comme une catégorie d'intermédiaires de la justice. La première partie de la conférence

portera sur le concept d'intermédiation juridique. Il s'agira notamment de présenter ce concept qui a été élaboré pour saisir la diversité des acteurs, aussi bien professionnels que profanes, qui contribuent à la création, à l'interprétation et à l'application du droit dans le monde juridique et judiciaire.

La seconde partie exposera l'évolution des pratiques et des fonctions des huissiers de justice du Québec (longtemps limité à l'exécution des décisions judiciaires ou à la signification des procédures), vers de nouvelles pratiques que les huissiers mettent en œuvre, depuis quelques années, afin de demeurer en phase avec un monde juridique en pleine transformation. Deux de ces pratiques retiendront notre attention : les mutations provoquées par le virage numérique et les services de perception à l'amiable pour faciliter le règlement des dettes. Les huissiers jouent alors désormais un rôle actif en tant qu'intermédiaires de justice, négociateurs et facilitateurs de règlements amiables de créances. La troisième partie soulignera les contributions de ces nouvelles pratiques à l'accessibilité de la justice, en réduisant les coûts des démarches judiciaires, en améliorant l'efficacité des procédures extrajudiciaires et en désengorgeant les tribunaux. L'objectif de la communication est ainsi de mettre en lumière le renouvellement de la profession de huissiers de justice et l'importance de prendre en compte leurs nouvelles pratiques en vue de réaliser des réformes plus efficaces et durables de la justice.

Shana CHAFFAI-PARENT

Shana Chaffai-Parent, LL.M., est membre du corps professoral de la

Faculté de droit de l'Université de Montréal et enseigne la procédure civile depuis 2017. Elle est également avocate membre du Barreau du Québec depuis 2013. Me Chaffai-Parent agit comme directrice du Laboratoire sur les actions collectives de l'Université de Montréal. Elle agit également comme responsable du chantier de recherche sur la preuve par expertise du projet de recherche Accès au Droit et à la Justice (ADAJ) ainsi que comme membre du comité scientifique du projet. Elle collabore régulièrement à des projets pour l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice, la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil ainsi que dans le groupe RéForMa sur les modes privés de prévention et de règlement des différends.

PRESENTATION : Innovations procédurales à la cour du québec : stratégies et défis managériaux et constitutionnels

Le 15 mars 2023, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec (ci-après la « Loi »). Le Québec est aux prises avec des défis considérables d'accès aux tribunaux et à la justice, et ce, malgré l'entrée en vigueur en 2016 d'un Code de procédure civile (ci-après le « Code ») entièrement remanié. Plusieurs facteurs, certains plus évidents et d'autres insoupçonnés, ont ralenti ou empêché l'établissement des innovations introduites par le Code. À la suite d'une réforme dont l'effet

transformatif a été limité, les réflexions se sont poursuivies sur plusieurs fronts, menant à l'adoption de la Loi qui fera l'objet de la communication proposée. Plus particulièrement, la communication visera à présenter les principales innovations procédurales intégrées par la Loi à la Cour du Québec. Avec un intérêt particulier pour les contextes juridique, judiciaire et politique propres au Québec qui ont mené à l'adoption de la Loi, la communication offrira une perspective analytique et critique des stratégies et défis managériaux et constitutionnels posés par sa mise en œuvre. Pour y arriver, la communication proposée sera divisée en trois parties : I. Présentation des principales innovations procédurales instaurées par la Loi; II. Stratégies et défis managériaux, où nous aborderons l'approche managériale adoptée par le Législateur et ses conséquences sur l'accès aux juges; et III. Stratégies et défis constitutionnels, où nous aborderons la réponse stratégique du Législateur aux impératifs propres à la structure constitutionnelle canadienne.

Lise CASAUX-LABRUNÉE

Lise CASAUX-LABRUNÉE est professeure de droit et chercheure à l'Institut de droit privé (IDP) de l'université Toulouse Capitole (France). Spécialiste de prévention et règlement des différends, qu'elle enseigne et pratique, elle a codirigé avec Jean-François Roberge l'ouvrage franco-québécois : « Pour un droit du règlement amiable des différends : des défis à relever pour une justice de qualité » (LGDJ Paris 2018).

PRESENTATION : Renouveler la formation des juristes pour favoriser le déploiement de la justice amiable

La formation d'intervenants qualifiés fait partie des défis que la justice participative doit relever pour se déployer pleinement. Parmi eux, les professionnels du droit sont encore aujourd'hui bien plus formés, éduqués, à accompagner les justiciables dans les processus juridictionnels de règlement des conflits que dans les processus amiables, négligeant ainsi le potentiel des ententes en termes de qualité et sentiment de justice. Les changements culturels attendus, qui peinent à se produire malgré les politiques en faveur de l'amiable, peuvent être accélérés en proposant des formations innovantes et percutantes aux jeunes générations de juristes, qui renouvellent notamment l'étude de la jurisprudence et prennent davantage appui sur les expériences des justiciables.

Marie-Claude DESJARDINS

Marie-Claude Desjardins est professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke; chercheuse et codirectrice du Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG).

PRESENTATION : Au-delà de la jurisprudence et de l'administration de la justice : le management de la justice et sa gouvernance algorithmique

Notre communication s'intéresse au management de la justice, à partir des différents instruments normatifs servant à mettre en place cette nouvelle gouvernance de la justice : plan stratégique, lignes directrices, directives, etc. Avec le New Public Management (ou la nouvelle gestion publique), des objectifs de performance, d'efficacité et d'efficience viennent heurter les principes traditionnels d'indépendance et d'impartialité judiciaire. Souvent comprise dans cette seule logique économique-managériale, la gouvernance offre néanmoins une autre perspective pour comprendre les transformations de la justice. La gouvernance étant une notion construite de manière interdisciplinaire, d'autres disciplines peuvent être convoquées afin d'analyser les transformations récentes de la justice.

Caroline EXPERT-FOULQUIER

Caroline Expert-Foulquier est maîtresse de conférences en droit public, membre de l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ), à l'Université de Limoges (France). Elle développe ses travaux de recherche dans le domaine de l'administration de la justice. Elle est secrétaire générale de la Justice Administration Research Association (JAR-Association).

PRESENTATION : Vraies et fausses innovations de l'administration de la justice : acteurs diversifiés versus méthodes unifiées

L'administration de la justice innove autrement que par des logiques managériales : elle innove

considérablement dans le domaine institutionnel. Les acteurs de la justice se multiplient et se diversifient, conduisant dans de nombreux pays à d'importantes transformations de la gouvernance judiciaire. En France, cependant, les innovations instaurées sont principalement de nature managériale et les innovations institutionnelles demeurent limitées. Pourtant, des initiatives locales montrent que les acteurs de l'administration de la justice choisissent des innovations qui renouvellent le champ des relations administratives. La participation des personnels et des usagers se développe dans l'administration judiciaire, en prenant pour référence la « démocratie administrative ». Ces initiatives peuvent s'analyser comme une tentative de limiter la logique bureaucratique et managériale qui se concentrent dans l'administration des juridictions, et une opportunité d'entretenir le débat sur l'opportunité des innovations institutionnelles.

Fabien GÉLINAS

Fabien Gélinas, Ad. E., est professeur titulaire de la Chaire Sir William C. Macdonald à la Faculté de droit de l'Université McGill. Il est Cofondateur du Laboratoire de Cyberjustice de Montréal et directeur du groupe de recherche Justice Privée et État de Droit.

PRESENTATION : Évaluation des innovations en justice visant l'autonomisation des justiciables : tour d'horizon, modèle d'évaluation et étude de cas

L'autoreprésentation devant les tribunaux a conduit à la création de nombreux outils qui viennent appuyer l'autonomisation des justiciables. Cependant, l'évaluation de l'impact de ces outils est actuellement limitée et lacunaire. Cette communication présente les grandes lignes d'un modèle permettant une évaluation empirique systématique et flexible des outils en fonction de leur stade de développement. Ce modèle est spécifiquement adapté aux outils utilisant les technologies numériques et a été développé en étroite collaboration avec un organisme communautaire, Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO). La présentation fera ensuite état de l'application de ce modèle d'évaluation en discutant de la méthodologie et des constats préliminaires d'une étude expérimentale en cours évaluant la qualité de formulaires judiciaires générés par un outil interactif en droit de la famille.

Sylvette GUILLEMARD

Sylvette Guillemard est détentricrice d'un doctorat en droit de l'Université Laval et d'un doctorat en droit de l'Université Paris II-Panthéon-Assas. Ses principaux champs d'enseignement et de recherche sont le droit international privé québécois, le droit comparé, notamment le droit international privé comparé et la procédure civile québécoise et, de façon générale, les règlements des différends. Elle a été directrice et rédactrice en chef des Cahiers de droit de 2013 à 2016 et assume de nouveau cette fonction depuis 2022.

PRESENTATION : La compétence concurrente des tribunaux au Québec : une approche innovante ?

Une modification apportée au Code de procédure civile du Québec en 2023 a pour effet de changer la compétence de la Cour du Québec. Dans les faits, tout en paraissant abaisser son seuil de compétence monétaire, elle confère à celle-ci une compétence concurrente à celle de la Cour supérieure, une situation considérée comme nouvelle entre ces deux tribunaux. En explorant brièvement le phénomène de la compétence concurrente dans sa nature et dans l'histoire de la procédure civile québécoise, cette présentation s'intéresse aux caractéristiques et aux impacts possibles de cette modification. S'agit-il d'une véritable innovation? La compétence concurrente s'inscrit-elle dans l'esprit des principes et des valeurs du Code? Est-elle de nature à servir les intérêts des justiciables et peut-elle garantir un meilleur accès à la justice?

Lionel JACQUOT

Lionel Jacquot est sociologue et professeur à l'Université de Lorraine, chercheur au Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (site de Nancy). Il travaille sur les transformations organisationnelles et managériales des entreprises et des administrations, les mutations du salariat et les conditions de travail. Il est l'auteur de L'enrôlement du travail. Comprendre la machinerie managériale (Presses Universitaires de Nancy – Éditions Universitaires de Lorraine, 2014) et de Travail, gouvernementalité managériale et

néolibéralisme (L'Harmattan, 2016). Il vient de coordonner récemment avec Brice Monier, Martine Paindorge et Simon Paye aux Presses Universitaires de Grenoble : Bataville (1931-2001) : ville-usine de la chaussure (octobre 2023).

PRESENTATION : L'innovation contrainte et incrémentale des chef-fes de juridiction français-es dans la création d'outils de GRH : l'exemple des référentiels « charge de travail des magistrat-es.

Pour interroger la question de l'innovation dans la Justice, nous prendrons l'exemple du référentiel « charge de travail des magistrat-es ». Disposer en juridiction d'un tel outil afin de quantifier les équivalents temps plein constitue un élément-clé du dialogue de gestion autant que l'enjeu nodal d'une politique managériale efficiente de la juridiction. Or, malgré l'ancienneté de la réflexion sur la question et l'existence d'un tel outil au bénéfice des greffier-ières (OUTILGREF), la direction des services judiciaires (DSJ) n'avait, jusqu'en 2023, pas proposé d'outil équivalent pour les magistrat-es. Une innovation nécessaire mais pas implémentée, qui a donc conduit à la mise en œuvre d'outils de pilotage local par les chef-fes de juridiction. Limités à combler un vide dans l'urgence, les desseins managériaux de l'innovation demeurent ancrés dans une logique top-down de fabrication des outils RH, souvent jugés en local inadaptés. L'injonction, en central, au pilotage de la performance, reposant sur un benchmarking au sein des tribunaux, achoppe sur l'inexistence d'une métrique

adéquate pour la mesurer. L'innovation des chef-fes de juridiction s'analyse quant à elle en un processus créatif interne incrémental, artisanal et collaboratif. L'outil est en amélioration continue : certaines initiatives locales majeures (référentiel de Rennes 2012 ou de Riom 2010) sont progressivement reprises par les autres juridictions, qui les adaptent à leur situation, et un référentiel est mis au point collectivement par les conférences de chef-fes de juridiction. Nous verrons comment certains tribunaux judiciaires, par un isomorphisme mimétique, reprennent, diffusent et s'approprient les référentiels inventés localement et nous nous interrogerons sur la manière dont la création d'un référentiel officiel national, en train d'être expérimenté par 5 tribunaux judiciaires pilotes, vient percuter l'innovation locale et incrémentale des tribunaux judiciaires.

Fabien LE BONNIEC

Docteur en Anthropologie Sociale (EHESS) et en Histoire mention Ethno-histoire (Universidad de Chile), il est professeur associé au Département de Sciences Sociales et membre du Centre d'étude et de Promotion des Droits Humains de l'Universidad de la Frontera. Il mène depuis plusieurs années des recherches sur la justice et l'interculturalité, en particulier sur l'accès à la justice étatique des populations autochtones mapuche. Il est également chercheur associé à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS-Paris) et directeur de l'unité d'étude du Centro de

Investgación y Defensa Sur (Cid-Sur).

PRESENTATION : «Quelle justice digitale en contextes d’interculturalité et de vulnérabilité ? Le cas des audiences télématiques dans les tribunaux pénaux du sud Chili (2020-2023)»

La justice chilienne s’est engagée depuis plusieurs années dans différentes réformes et innovations, dont une politique de digitalisation destinée à une gestion plus efficace et rapide des audiences et dossiers, ainsi qu’à l’amélioration de l’accès à la justice, de la transparence et de la publicité des procédures. C’est à ces transformations qui se sont accentuées, et pérennisées durant la pandémie de la Covid-19, notamment dans la juridiction pénale, qu’il est proposé de s’intéresser aux effets produits sur la façon de rendre justice dans le contexte du sud du pays, une des régions les plus pauvres, avec un taux considérable de population rurale dont une partie est autochtone : autant de facteurs limitant la mise en place d’une justice en ligne qui prétend assurer le même accès à la justice pour toute la population du pays. Il sera question de voir comment dans la pratique, les acteurs juridiques ont mis en place différentes stratégies pour faire face à ces difficultés et rendre justice en contextes de vulnérabilité et d’interculturalité, et s’interroger de quelle manière cela peut contribuer ou non à résoudre des problèmes plus structureaux tels que la discrimination raciale, les inégalités sociales et injustices spatiales et épistémiques.

Catherine MATHIEU

Catherine Mathieu est professeure de droit administratif et constitutionnel à la Faculté de science politique et de droit de l’Université du Québec à Montréal. Avocate et membre du Barreau du Québec, Me Mathieu a auparavant travaillé comme constitutionnaliste au Secrétariat aux relations gouvernementales canadiennes puis comme auxiliaire juridique à la Cour suprême du Canada. Ses travaux de recherche s’intéressent à l’influence de la structure fédérale canadienne sur la protection du consommateur et l’accès à la justice. Elle participe à différents projets de recherche en collaboration avec le Centre d’analyse politique – Constitution et fédéralisme, le Groupe de recherche en droit et consommation et l’Institut québécois de réforme du droit et de la justice.

PRESENTATION : Innovations procédurales à la cour du Québec : stratégies et défis managériaux et constitutionnels

Le 15 mars 2023, l’Assemblée nationale du Québec a adopté à l’unanimité la Loi visant à améliorer l’efficacité et l’accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l’arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec (ci-après la « Loi »). Le Québec est aux prises avec des défis considérables d’accès aux tribunaux et à la justice, et ce, malgré l’entrée en vigueur en 2016 d’un Code de procédure civile (ci-après le « Code ») entièrement remanié. Plusieurs facteurs, certains

plus évidents et d'autres insoupçonnés, ont ralenti ou empêché l'établissement des innovations introduites par le Code. À la suite d'une réforme dont l'effet transformatif a été limité, les réflexions se sont poursuivies sur plusieurs fronts, menant à l'adoption de la Loi qui fera l'objet de la communication proposée. Plus particulièrement, la communication visera à présenter les principales innovations procédurales intégrées par la Loi à la Cour du Québec. Avec un intérêt particulier pour les contextes juridique, judiciaire et politique propres au Québec qui ont mené à l'adoption de la Loi, la communication offrira une perspective analytique et critique des stratégies et défis managériaux et constitutionnels posés par sa mise en œuvre. Pour y arriver, la communication proposée sera divisée en trois parties : I. Présentation des principales innovations procédurales instaurées par la Loi; II. Stratégies et défis managériaux, où nous aborderons l'approche managériale adoptée par le Législateur et ses conséquences sur l'accès aux juges; et III. Stratégies et défis constitutionnels, où nous aborderons la réponse stratégique du Législateur aux impératifs propres à la structure constitutionnelle canadienne.

Willy Rodrigue NDOUGOU ADDA

Willy Rodrigue Ndougou Adda est doctorant boursier de la CAPES (Coordination pour l'amélioration du personnel de l'enseignement supérieur) en droit à la Pontificia Universidade Católica do Paraná – PUCPR (Université pontificale catholique du Paraná), au Brésil, sous la direction

de la Professeure Claudia Maria Barbosa. Il est titulaire d'une maîtrise en science juridique de la Universidade Estadual do Norte do Paraná – UENP (Université d'État du Nord du Paraná) et a également une licence en droit de la Universidade Estadual de Londrina – UEL (Université d'État de Londrina). Il est chercheur dans les domaines du droit international public, du droit international des réfugiés, du populisme contemporain et de la démocratie. Enfin, il est avocat au barreau de l'état du paran  au Br sil.

PRESENTATION : L'accountability judiciaire sociale comme innovation et garantie de l' tat de droit d mocratique au Br sil

La conception institutionnelle du pouvoir judiciaire br silien favorise son ind pendance sans le n cessaire contrepoint de son accountability, terme qui regroupe les dimensions de transparence, de r activit  et de responsabilit  du pouvoir judiciaire ou des juges envers la soci t . Les progr s en mati re de transparence sont visibles, tandis que la r activit  et la responsabilit  restent inefficaces. L'accountability sociale judiciaire fait r f rence au contr le vertical et externe de la soci t  sur le syst me judiciaire, tant en mati re de politique judiciaire qu'en mati re de juridiction. Son exercice   travers des espaces et des m canismes tels que le Conseil National de Justice, les audiences publiques, l'amicus curiae, l'impeachment, le conseil des sentences du tribunal du jury, et m me l'exposition publique des magistrats   travers les m dias constituent

des innovations sociales à travers lesquelles, il est possible d'améliorer le pouvoir judiciaire au Brésil et assurer l'État de Droit dans le pays.

Thanderson PEREIRA DE SOUSA

Thanderson Sousa est doctorante en Droit à l'Université Fédérale de Santa Catarina, chercheur au Groupe d'Étude du Droit Public (GEDIP/UFSC), professeur et avocat.

PRESENTATION : Numérisation de la Justice au Brésil: participation sociale à l'initiative de transformation numérique

La transformation numérique a eu un impact sur les aspects sociaux, économiques, politiques et juridiques du Brésil. Le processus de numérisation, qui a débuté dans les années 2000, s'est fortement accéléré suite à la pandémie de Covid-19. En 2020, le Conseil National de la Justice (CNJ) a créé la Plateforme numérique du Pouvoir Judiciaire, qui vise à organiser la transformation numérique des services judiciaires et à définir les besoins et améliorations. Toutefois, il convient de noter le manque d'ouverture à la participation populaire dans le processus de transformation numérique du système judiciaire, qui est devenu une politique publique. Au-delà des questions internes au Pouvoir Judiciaire, la participation populaire est indispensable à la notion de justice et de transparence dans les politiques publiques, et constitue une exigence de légitimité et de respect de

l'ordre constitutionnel brésilien.

Daniela PIANA

Daniela Piana est professeure de science politique et de rituels de légalité à l'ère du numérique auprès de l'Université de Bologne. Elle coordonne le réseau UNESCO Gouvernance et citoyenneté à l'ère du numérique et membre du comité OCDE sur la justice. Elle est également membre du comité scientifique de l'Institut des études et recherche sur le droit et la justice.

PRESENTATION : Au-delà de la porte d'accès. Le paradigme de l'innovation et les post-inégalités de l'expérience de la juridiction.

Sur la base de cinq ans de recherche du terrain menée dans le cadre des actions d'étude du comité OECD sur la justice sur les pays de l'Union Européenne intégré par les recherches développées dans deux projets financés portant sur la juridiction et les groupes vulnérables cette communication envisage de porter à la connaissance du public international :

- Les évidences empiriques portant sur les formes d'inégalités qui sont engendrées APRES l'accès à la juridiction, tout au long de l'expérience de la justice.*
- Les analyses en profondeur des barrières qui surgissent pour trois groupes en particulier, les mineurs, les allophones, et les porteurs d'handicap.*
- Les pièges intrinsèquement contenues par les dispositifs numériques quand ils sont projetés sans la participation des groupes ici mentionnés.*
- Les formes de révision du paradigme de*

l'innovation axée sur l'égalité d'accès et la post-égalité de l'expérience de la justice que l'autrice a testé sur le terrain.»

Sylvie PIERRE-MAURICE

Sylvie Pierre-Maurice est maîtresse de conférences en droit privé, spécialiste de procédure civile, directrice du M2 Justice, Procès, Procédures à l'Université de Strasbourg et responsable de l'axe «procédure civile» et de la thématique de recherche «Accélération de la justice» au CDPF Strasbourg (Centre de Recherche de Droit Privé Fondamental). Elle est notamment l'auteur de l'ouvrage *Référé fake news, nécessité ou gadget*, paru au Presses Universitaires de Nancy en 2020 et vient de diriger en juin 2023 un ouvrage collectif paru aux éditions Mare et Martin, *La requête probatoire préventive, essor, dangers, difficultés*. Lionel Jacquot et Sylvie Pierre-Maurice ont codirigé ensemble le rapport *Justice et magistrat-es : une GRH en miettes ?* (IERDJ, mars 2022) et vont coordonner dès 2024 une recherche sur les métiers des greffes, toujours sous l'égide de l'IERDJ.

PRESENTATION : L'innovation contrainte et incrémentale des chef-fes de juridiction français-es dans la création d'outils de Gestion des Ressources Humaines : l'exemple des référentiels « charge de travail des magistrat-es.

Pour interroger la question de l'innovation dans la Justice, nous prendrons l'exemple du référentiel « charge de travail des magistrat-es ». Disposer en juridiction d'un

tel outil afin de quantifier les équivalents temps plein constitue un élément-clé du dialogue de gestion autant que l'enjeu nodal d'une politique managériale efficiente de la juridiction. Or, malgré l'ancienneté de la réflexion sur la question et l'existence d'un tel outil au bénéfice des greffier-ières (OUTILGREF), la direction des services judiciaires (DSJ) n'avait, jusqu'en 2023, pas proposé d'outil équivalent pour les magistrat-es. Une innovation nécessaire mais pas implémentée, qui a donc conduit à la mise en œuvre d'outils de pilotage local par les chef-fes de juridiction. Limités à combler un vide dans l'urgence, les desseins managériaux de l'innovation demeurent ancrés dans une logique top-down de fabrique des outils RH, souvent jugés en local inadaptés. L'injonction, en central, au pilotage de la performance, reposant sur un benchmarking au sein des tribunaux, achoppe sur l'inexistence d'une métrique adéquate pour la mesurer. L'innovation des chef-fes de juridiction s'analyse quant à elle en un processus créatif interne incrémental, artisanal et collaboratif. L'outil est en amélioration continue : certaines initiatives locales majeures (référentiel de Rennes 2012 ou de Riom 2010) sont progressivement reprises par les autres juridictions, qui les adaptent à leur situation, et un référentiel est mis au point collectivement par les conférences de chef-fes de juridiction. Nous verrons comment certains tribunaux judiciaires, par un isomorphisme mimétique, reprennent, diffusent et s'approprient les référentiels inventer localement et nous nous interrogerons sur la manière dont la création d'un référentiel officiel national, en train d'être expérimenté par 5 tribunaux judiciaires pilotes,

vient percuter l'innovation locale et incrémentale des tribunaux judiciaires.

Jacinthe PLAMONDON

Jacinthe Plamondon est détentricrice d'un doctorat en droit de l'Université Laval et d'une maîtrise en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ses principaux champs de recherche et d'enseignement portent sur la procédure civile du Québec et l'histoire du droit civil québécois. Elle effectue actuellement un séjour de recherche à l'Institut Max-Planck pour l'histoire du droit et la théorie du droit (Francfort).

PRESENTATION : La compétence concurrente des tribunaux au Québec: une approche innovante?

Une modification apportée au Code de procédure civile du Québec en 2023 a pour effet de changer la compétence de la Cour du Québec. Dans les faits, tout en paraissant abaisser son seuil de compétence monétaire, elle confère à celle-ci une compétence concurrente à celle de la Cour supérieure, une situation considérée comme nouvelle entre ces deux tribunaux. En explorant brièvement le phénomène de la compétence concurrente dans sa nature et dans l'histoire de la procédure civile québécoise, cette présentation s'intéresse aux caractéristiques et aux impacts possibles de cette modification. S'agit-il d'une véritable innovation? La compétence concurrente s'inscrit-elle dans l'esprit des principes et des valeurs du Code? Est-elle de nature à servir les intérêts des justiciables et peut-elle

garantir un meilleur accès à la justice?

Hajer ROUIDI

Hajer Rouidi est maîtresse de conférences en droit à l'Université de Rouen Normandie. Ses domaines de recherche et d'enseignement portent notamment sur le droit pénal, le droit pénal comparé et le droit pénal international. Elle s'intéresse particulièrement à la question de la réception des différences culturelles dans les politiques pénales contemporaines.

PRESENTATION : L'évolution de la justice restaurative en France et au Canada : une approche comparative

Complémentaire ou alternative aux systèmes traditionnels de justice, la justice restaurative ou réparatrice s'est progressivement imposée comme mode de justice participative par excellence. Si le Canada est un pays pionnier dans la pratique et la diffusion de la justice restaurative, la France a fait le choix d'institutionnaliser la pratique avec la loi du 15 août 2014. La comparaison des deux systèmes permet de mettre en évidence les similitudes et les divergences quant aux fondements et approches théoriques et pratiques de la justice restaurative, ses objectifs ou encore les formes qu'elle peut revêtir. Elle montre surtout, au-delà des spécificités culturelles et juridiques propres à chaque système, le besoin grandissant d'une réponse renouvelée et plus inclusive aux litiges nés d'infractions pénales.»

Catherine SAMAHA

Catherine Samaha est candidate au doctorat dans le cadre d'une cotutelle entre l'Université de Montréal et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ses travaux de recherche portent sur l'interaction entre l'action collective et les nouvelles technologies. Elle est actuellement chargée de TD en droit judiciaire privé à Paris 1, et a agi à l'UdeM en tant que chargée de cours et assistante de recherche au laboratoire sur les actions collectives.

PRESENTATION : Le recours aux plateformes numériques pourrait-il favoriser le règlement à l'amiable de l'action collective au Québec et en France?

L'action collective québécoise et son homologue française, l'action de groupe, sont deux véhicules procéduraux initialement créés pour améliorer l'accès à la justice en permettant à un groupe de victimes qui se disent lésées par une même faute, de se regrouper en une seule demande judiciaire, afin d'obtenir la compensation des préjudices subis. Cependant, la réalité a révélé que ces deux mécanismes entravent aujourd'hui eux-mêmes l'accès à la justice. Un clivage important existe donc entre la conception de ces mécanismes et leur application dans la pratique. Ceci est d'autant plus surprenant que la majorité des affaires impliquant ces mécanismes sont réglées à l'amiable. Sur cette base, il serait légitime de se pencher sur la possibilité d'améliorer ces deux mécanismes en y intégrant une plateforme de prévention et de règlement des différends en ligne.

Raphael SCARBOROUGH

Raphael Scarborough est étudiant et chercheur à la Faculté de droit de l'Université McGill.

PRESENTATION : Évaluation des innovations en justice visant l'autonomisation des justiciables : tour d'horizon, modèle d'évaluation et étude de cas.

L'autoreprésentation devant les tribunaux a conduit à la création de nombreux outils qui viennent appuyer l'autonomisation des justiciables. Cependant, l'évaluation de l'impact de ces outils est actuellement limitée et lacunaire. Cette communication présente les grandes lignes d'un modèle permettant une évaluation empirique systématique et flexible des outils en fonction de leur stade de développement. Ce modèle est spécifiquement adapté aux outils utilisant les technologies numériques et a été développé en étroite collaboration avec un organisme communautaire, Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO). La présentation fera ensuite état de l'application de ce modèle d'évaluation en discutant de la méthodologie et des constats préliminaires d'une étude expérimentale en cours évaluant la qualité de formulaires judiciaires générés par un outil interactif en droit de la famille.

Laurent-Olivier SINCLAIR

Laurent-Olivier Sinclair est enseignant-chercheur contractuel à CY Cergy Paris Université et docteur en droit privé et en sciences criminelles de l'Université d'Aix-Marseille. Il a rédigé et soutenu une thèse de doctorat intitulée « Procès civil et nouvelles technologies » et ses travaux de recherche portent principalement sur la procédure civile, matière qu'il enseigne notamment en cours magistral à l'Université.

procédurales des systèmes judiciaires étrangers. L'étude mènera une réflexion juridique quant à ce phénomène de métamorphose des espaces procéduraux, par la technologie.

PRESENTATION : La reconstruction technologique de l'espace procédural

Les espaces du procès se composent de proximités et de distances judiciaires orientées par le droit procédural. Les juridictions se révèlent ainsi à une distance ajustée au justiciable, ni trop loin de lui ni trop près. Or, au XXI^e siècle, les systèmes judiciaires font face à un vent technologique numérique et digital gigantesque, qui leur impose de repenser, juridiquement, les distances procédurales et bien plus, de les reconstruire.

L'abolition des distances judiciaires semble s'imposer comme une évidence, par le prisme d'écrans numériques. Des espaces judiciaires virtuels sont déjà perceptibles, réduits à la pure dématérialisation.

Cette contribution analysera ce phénomène de reconstruction progressive des distances judiciaires par les technologies. Elle se focalisera sur le cas judiciaire français, tout en prenant en compte les expériences